

Programme de formation

Intitulé de la formation CSE volet Economique et Social

Formation pratique des élus du CSE de -50 salariés

Domaine

Ressources Humaines – Partenaires sociaux

Version 01/2025

Éligible CPF Non ☒ Oui ☐



Objectifs

Objectif de la formation

Connaître les missions des CSE de -50 salariés

Objectifs pédagogiques (Être capable de...)

- S'approprier les missions des CSE de -50 salariés,
- Assister efficacement les salariés.



Durée : 1 j de formation
soit **7h par stagiaire**

Modalité : Présentiel

Effectif : De 1 à 10 personnes



Accessibilité Pour les personnes en situation de handicap, en amont de la formation, nous contacter afin de déterminer les aménagements à adapter.



Public concerné

- Membres du CSE d'entreprises de -50 salariés



Prérequis et niveau d'entrée

- Aucun



Moyens et méthodes pédagogiques

- Retourner le questionnaire préalable complété en amont de la formation,
- En début de formation, le formateur validera les attentes de chaque bénéficiaire pour une adaptation éventuelle,
- Apports théoriques,
- Travaux en sous-groupe (étude de documents, mise en situation) à partir de la convention collective pour rédiger une réclamation,
- Support pédagogique.



Évaluation

De la satisfaction du module par le stagiaire

- Questionnaire écrit

Des acquis du stagiaire

Type d'évaluation :

- Quiz

Barème d'évaluation :

- Acquis (plus de 80% de réponses exactes)
- En cours d'acquisition (de 50 à 79%)
- À consolider (moins de 50% de réponses exactes)



Qualité et profil de l'animateur

- Animateur spécialisé intervenant pour le compte de CAMPUS XII^e AVENUE



Sanction de la formation

- Attestation individuelle d'assiduité et de fin de formation



Contenu de formation

½ JOURNÉE N°1

IDENTIFIER LES ATTRIBUTIONS DU CSE DANS LES ENTREPRISES DE -50 SALARIES

- Présenter les réclamations individuelles et collectives
- Compétences en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Saisir l'inspecteur du travail

EXERCER SON MANDAT

- Combien d'heures de délégation ? Quelle rémunération ? Quel contrôle de l'employeur ?
- Les moyens : un local, un panneau d'affichage... pour quoi faire ?

½ JOURNEE N°2

SE REUNIR AVEC L'EMPLOYEUR

- Qui participe aux réunions ?
- Quand se réunir et à quelle périodicité ?
- Le registre spécial : que faut-il y inscrire ? Qui le tient ?

COMMUNIQUER AVEC LES SALARIES

- Affichage, internet, intranet, messagerie électronique, tracts, forums... leurs limites
- Permanence, questionnaire, sondage, enquête d'opinion, réunion du personnel... les informer et écouter

PROTECTION DES MEMBRES DU CSE

- Statut protecteur du CSE : étendues et limites
- Délit d'entrave

Contact formation

fpc@campus12avenue.fr

Site de Rodez : 05 65 77 77 00

Site de Millau : 05 65 59 59 03

Sur Internet :

